Facom colle de montage néoprène

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (UE) 2015/830

Date d'émission: 22/06/2017 Version: 1.0

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange

Nom commercial : Facom colle de montage néoprène

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Catégorie d'usage principal : Utilisation professionnelle

1.2.2. Utilisations déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

COGEX
Avenue de Paris
Boîte postale 35
32501 Fleurance Cedex - France
T 05 62 64 26 26 - F 05 62 64 25 92
www.cogex-outillage.com/

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Liquides inflammables, Catégorie 2	H225
Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 2	H319
Sensibilisation cutanée, Catégorie 1	H317
Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, Catégorie 3	H412

Texte intégral des mentions H : voir section 16

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP) :

GHS02 GHS07

Mention d'avertissement (CLP) : Danger

Composants dangereux : colophane

Mentions de danger (CLP) : H225 - Liquide et vapeurs très inflammables
H317 - Peut provoquer une allergie cutanée
H319 - Provoque une sévère irritation des yeux
H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Conseils de prudence (CLP) : P101 - En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette
P102 - Tenir hors de portée des enfants
P210 - Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer
P261 - Éviter de respirer les vapeurs
P280 - Porter des gants de protection, un équipement de protection des yeux
P370+P378 - En cas d'incendie: Utiliser Eau pulvérisée, de la mousse résistant à l'alcool, de la poudre d'extinction, du dioxyde de carbone (CO2) pour l'extinction
P501 - Éliminer le contenu et le récipient dans un centre de collecte de déchets dangereux ou spéciaux, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale

Phrases EUH : EUH066 - L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau

2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Non applicable

3.2. Mélanges

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
Naphtha (petroleum), hydrotreated light	(N° CAS) 64742-49-0 (N° CE) 926-605-8 (N° REACH) 01-2119486291-36	10 - 25	Flam. Liq. 2, H225 STOT SE 3, H336 Asp. Tox. 1, H304 Aquatic Chronic 2, H411
acétate d'éthyle	(N° CAS) 141-78-6 (N° CE) 205-500-4 (Numéro index) 607-022-00-5 (N° REACH) 01-2119475103-46	2,5 - 10	Flam. Liq. 2, H225 Eye Irrit. 2, H319 STOT SE 3, H336
butanone, méthyléthylcétone	(N° CAS) 78-93-3 (N° CE) 201-159-0 (Numéro index) 606-002-00-3 (N° REACH) 01-2119457290-43	2,5 - 10	Flam. Liq. 2, H225 Eye Irrit. 2, H319 STOT SE 3, H336
n-hexane	(N° CAS) 110-54-3 (N° CE) 203-777-6 (Numéro index) 601-037-00-0 (N° REACH) 01-2119480412-44	<= 2,5	Flam. Liq. 2, H225 Repr. 2, H361f Asp. Tox. 1, H304 STOT RE 2, H373 Skin Irrit. 2, H315 STOT SE 3, H336 Aquatic Chronic 2, H411
colophane	(N° CAS) 8050-09-7 (N° CE) 232-475-7 (Numéro index) 650-015-00-7 (N° REACH) 01-2119480418-32	<= 2,5	Skin Sens. 1, H317
oxyde de zinc	(N° CAS) 1314-13-2 (N° CE) 215-222-5 (Numéro index) 030-013-00-7 (N° REACH) 01-2119463881-32	<= 2,5	Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 1, H410

Limites de concentration spécifiques:

Nom	Identificateur de produit	Limites de concentration spécifiques
n-hexane	(N° CAS) 110-54-3 (N° CE) 203-777-6 (Numéro index) 601-037-00-0 (N° REACH) 01-2119480412-44	(C >= 5) STOT RE 2, H373

Texte complet des phrases H: voir section 16

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Premiers soins après inhalation : Transporter la victime à l'air frais, dans un endroit calme et si nécessaire appeler un médecin. Si la personne est inconsciente, placer en position de récupération et faire appel à un médecin.

Premiers soins après contact avec la peau : Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment à l'eau et au savon.

Premiers soins après contact oculaire : Rinçage à l'eau immédiat et prolongé en maintenant les paupières bien écartées. Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

Premiers soins après ingestion : Ne pas faire vomir. Consulter immédiatement un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'informations complémentaires disponibles

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Mousse résistant à l'alcool. de la poudre d'extinction. Eau pulvérisée. Dioxyde de carbone.

Agents d'extinction non appropriés : Jet d'eau bâton.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Pas d'informations complémentaires disponibles

5.3. Conseils aux pompiers

Instructions de lutte contre l'incendie : Refroidir à l'eau pulvérisée les récipients exposés à la chaleur.

Protection en cas d'incendie : Porter un appareil respiratoire autonome.

Autres informations : Empêcher les effluents de la lutte contre le feu de pénétrer dans les égouts ou les cours d'eau.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

6.1.1. Pour les non-secouristes

Procédures d'urgence : Eloigner le personnel superflu.

6.1.2. Pour les secouristes

Equipement de protection : Fournir aux équipes de secours une protection adéquate. Fournir une protection adéquate aux équipes de nettoyage.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau. Avertir les autorités si le produit pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Procédés de nettoyage : Éponger avec un produit absorbant inerte (par exemple du sable, de la sciure, un agglomérant universel, un gel de silice).

Autres informations : Assurer une ventilation d'air appropriée.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Une bonne ventilation du lieu de travail est indispensable. Éliminer toutes les sources d'ignition si cela est faisable sans danger. Suivre des procédures de mise à la terre appropriées pour éviter l'électricité statique.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage : Conserver dans un endroit sec et frais. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

acétate d'éthyle (141-78-6)		
UE	Nom local	Ethyl acetate
UE	IOELV TWA (mg/m³)	734 mg/m³
UE	IOELV TWA (ppm)	200 ppm
UE	IOELV STEL (mg/m³)	1468 mg/m³
UE	IOELV STEL (ppm)	400 ppm
France	VLE(mg/m³)	1400 mg/m³
France	VLE (ppm)	400 ppm
butanone, méthyléthylcétone (78-93-3)		
UE	Nom local	Butanone
UE	IOELV TWA (mg/m³)	600 mg/m³
UE	IOELV TWA (ppm)	200 ppm
UE	IOELV STEL (mg/m³)	900 mg/m³
UE	IOELV STEL (ppm)	300 ppm
France	VME (mg/m³)	600 mg/m³
France	VME (ppm)	200 ppm
France	VLE(mg/m³)	900 mg/m³
France	VLE (ppm)	300 ppm
n-hexane (110-54-3)		
UE	Nom local	n-Hexane
UE	IOELV TWA (mg/m³)	72 mg/m³
UE	IOELV TWA (ppm)	20 ppm
France	VME (mg/m³)	72 mg/m³
France	VME (ppm)	20 ppm

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés:

Assurer une bonne ventilation du poste de travail.

Protection des mains:

Temps de pénétration à déterminer avec le fabricant des gants. Veuillez observer les instructions concernant la perméabilité et le temps de pénétration qui sont fournies par le fabricant. Les gants doivent être remplacés après chaque utilisation et à la moindre trace d'usure ou de perforation

Type	Matériau	Perméation	Epaisseur (mm)	Pénétration	Norme
Gants jetables	Chlorure de polyvinyl , Polyéthylène	1 (> 10 minutes)			EN 374

Protection oculaire:

Type	Utilisation	Caractéristiques	Norme
Lunettes de sécurité		avec protections latérales	EN 166

Protection des voies respiratoires:

Appareil	Type de filtre	Condition	Norme
Filtres à gaz	Type A - Composés organiques à point d'ébullition élevé (>65°C)	Si conc. dans l'air > limite d'exposition , Exposition à court terme	

Contrôle de l'exposition du consommateur:

Enlever immédiatement les vêtements contaminés. Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon et de l'eau avant de quitter le travail. Ne pas respirer les gaz, vapeurs, fumées ou aérosols. Eviter le contact avec la peau et les yeux.

Autres informations:

Eviter le contact avec les aliments et les boissons. Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	:	Liquide
Apparence	:	Liquide
Couleur	:	Selon la spécification du produit
Odeur	:	caractéristique
Point d'ébullition	:	60 °C
Point d'éclair	:	< 0 °C
Température d'auto-inflammation	:	460 °C
Pression de vapeur	:	97 hPa à 20°C
Masse volumique	:	1,13 g/cm³
Solubilité	:	Eau: pratiquement insoluble
Viscosité, dynamique	:	150000 mPa.s à 20°C
Propriétés explosives	:	Le produit n'est pas explosif. Les vapeurs se mélangent facilement à l'air en formant des mélanges explosifs.
Limites d'explosivité	:	2,1 - 11,5 vol %

9.2. Autres informations

Teneur en COV	:	37,6 %

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Pas d'informations complémentaires disponibles.

10.2. Stabilité chimique

A température ambiante, aucun produit de décomposition dangereux connu.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune réaction dangereuse connue.

10.4. Conditions à éviter

Pas d'informations complémentaires disponibles.

10.5. Matières incompatibles

Pas d'informations complémentaires disponibles.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Gaz toxiques.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë (orale) : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)

Toxicité aiguë (cutanée) : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)

Toxicité aiguë (inhalation) : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)

acétate d'éthyle (141-78-6)	
DL50 orale rat	> 5000 mg/kg
DL50 orale	5600 lapin
DL50 cutanée lapin	> 5000 mg/kg
CL50 inhalation rat (mg/l)	> 29,3 mg/l/4h
butanone, méthyléthylcétone (78-93-3)	
DL50 orale rat	2737 mg/kg (méthode OCDE 423)
DL50 orale	3300 mg/kg
DL 50 cutanée rat	> 5000 mg/kg (méthode OCDE 402)
DL50 cutanée lapin	6480 mg/kg
CL50 inhalation rat (mg/l)	8h 23500 mg/m³
CL50 inhalation rat (ppm)	11300 ppm/4h
colophane (8050-09-7)	
DL50 orale rat	> 2000 mg/kg
DL 50 cutanée rat	> 2000 mg/kg
DL50 cutanée lapin	> 2500 mg/kg
n-hexane (110-54-3)	
DL50 orale rat	16000 mg/kg
DL50 cutanée lapin	3350 mg/kg
CL50 inhalation rat (mg/l)	24 h ≥ 17,6 mg/l
CL50 inhalation rat (ppm)	73680 ppm

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Provoque une sévère irritation des yeux.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Peut provoquer une allergie cutanée.

Mutagénicité sur les cellules germinales : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)

Cancérogénicité : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)

Toxicité pour la reproduction : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)

acétate d'éthyle (141-78-6)	
NOAEL (oral, rat, 90 jours)	900 mg/kg de poids corporel/jour

Danger par aspiration	:	Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)

Facom colle de montage néoprène	
Viscosité, cinématique	132743 mm²/s

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Ecologie - eau	:	Nocif pour les poissons.
Toxicité aquatique aiguë	:	Non classé
Toxicité chronique pour le milieu aquatique	:	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

acétate d'éthyle (141-78-6)	
CL50 poisson 1	350 mg/l Leuciscus idus (aunée dorée)
CL50 poissons 2	431 mg/l Brachydanio rerio (poisson zèbre)
CE50 Daphnie 1	717 mg/l daphnie
EC50 72h algae 1	17,9 mg/l
NOEC chronique crustacé	2,4 mg/l (méthode OCDE 201)
NOEC chronique algues	> 100 mg/l Desmodesmus subspicatus
butanone, méthyléthylcétone (78-93-3)	
CL50 poisson 1	3220 mg/l Tête de boule
CL50 poissons 2	1690 mg/l Lepomis macrochirus (crapet arlequin)
CL50 autres organismes aquatiques 1	8890 mg/l Daphnia magna (puce d'eau géante)
CE50 Daphnie 1	308 mg/l Daphnia magna (puce d'eau géante)
CE50 autres organismes aquatiques 2	<1h 0,333 mg/l Photobacterium Phosphoreum
EC50 72h algae 1	1972 mg/l (méthode OCDE 201)
ErC50 (algues)	96h ≥ 500 mg/l Skeletonema costatum
TLM poisson 1	<= 5600 mg/l Gambusia affinis (Poisson moustique)
TLM poisson 2	96h 1690 mg/l Lepomis macrochirus (crapet arlequin)
TLM autres organismes aquatiques 2	96h > 1000 mg/l
Seuil toxique autres organismes aquatiques 1	96h 3200 mg/l Gambusia affinis (Mosquito fish)
Seuil toxique autres organismes aquatiques 2	16h 1150 mg/l Pseudomonas putida
Seuil toxique algues 1	168h 110 mg/l Microcystis Aeruginosa
Seuil toxique algues 2	192h 4300 mg/l
colophane (8050-09-7)	
CL50 poisson 1	>= 1 mg/l
CE50 Daphnie 1	911 mg/l
CE50 autres organismes aquatiques 1	140 mg/l
TLM poisson 1	<=
Seuil toxique algues 1	400 mg/l
Seuil toxique algues 2	> 1000 mg/l
n-hexane (110-54-3)	
CL50 poisson 1	96h 12,51 mg/l Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)
CE50 Daphnie 1	48h 2,1 mg/l Daphnia magna (puce d'eau géante)
ErC50 (algues)	72h 9,29 mg/l Pseudokirchneriella subcapitata

12.2. Persistance et dégradabilité

acétate d'éthyle (141-78-6)	
Persistance et dégradabilité	Facilement biodégradable.
Biodégradation	99,9 % (méthode OCDE 303)
butanone, méthyléthylcétone (78-93-3)	
Persistance et dégradabilité	Facilement biodégradable.
Demande biochimique en oxygène (DBO)	1,92 g O_2/g substance
Demande chimique en oxygène (DCO)	2,31 g O_2/g substance
DThO	2,44 g O_2/g substance
DBO (% de DThO)	79 % DTO
colophane (8050-09-7)	
Persistance et dégradabilité	Facilement biodégradable. Devrait être très mobile dans le sol.
Demande chimique en oxygène (DCO)	2,6 g O_2/g substance
n-hexane (110-54-3)	
Persistance et dégradabilité	Facilement biodégradable, selon le test OCDE concerné.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

acétate d'éthyle (141-78-6)	
Log Pow	0,73
Potentiel de bioaccumulation	Bioaccumulation peu probable.
butanone, méthyléthylcétone (78-93-3)	
Log Pow	0,26 - 0,69
Potentiel de bioaccumulation	non déterminé.
colophane (8050-09-7)	
BCF autres organismes aquatiques 1	56,2
Log Pow	1,9 (méthode OCDE 117)
Potentiel de bioaccumulation	Faible potentiel de bioaccumulation.
n-hexane (110-54-3)	
Facteur de bioconcentration (BCF REACH)	501
Potentiel de bioaccumulation	non bioaccumulable.

12.4. Mobilité dans le sol

acétate d'éthyle (141-78-6)	
Ecologie - sol	Faible adsorption.
butanone, méthyléthylcétone (78-93-3)	
Tension de surface	0,024 N/m à 20 °C
Ecologie - sol	Biodégradabilité dans le sol: aucun renseignement disponible. Selon la littérature pas toxique pour la flore.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Composant	
acétate d'éthyle (141-78-6)	Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII

12.6. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Législation régionale (déchets) : Elimination à effectuer conformément aux prescriptions légales.

Recommandations pour le traitement du produit/emballage : Ne pas éliminer avec les ordures ménagères. Les emballages souillés ne doivent pas être traités comme des déchets banals.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

En conformité avec: ADR

ADR

14.1. Numéro ONU

1133

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

ADHÉSIFS

Description document de transport

UN 1133 ADHÉSIFS, 3, III, (D/E)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

3

14.4. Groupe d'emballage

III

14.5. Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement : Non

Pas d'informations supplémentaires disponibles

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

- Transport par voie terrestre

Code de classification (ADR) : F1

Dispositions spéciales (ADR)	:	640E
Quantités limitées (ADR)	:	5l
Quantités exceptées (ADR)	:	E1
Instructions d'emballage (ADR)	:	P001, IBC03, LP01, R001
Dispositions spéciales d'emballage (ADR)	:	PP1
Dispositions particulières relatives à l'emballage en commun (ADR)	:	MP19
Instructions pour citernes mobiles et conteneurs pour vrac (ADR)	:	T2
Dispositions spéciales pour citernes mobiles et conteneurs pour vrac (ADR)	:	TP1
Code-citerne (ADR)	:	LGBF
Véhicule pour le transport en citerne	:	FL
Catégorie de transport (ADR)	:	3
Dispositions spéciales de transport - Colis (ADR)	:	V12
Dispositions spéciales de transport - Exploitation (ADR)	:	S2
Danger n° (code Kemler)	:	30
Panneaux oranges	:	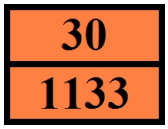
Code de restriction concernant les tunnels (ADR)	:	D/E

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations UE

Ne contient pas de substance soumise à restrictions selon l'annexe XVII de REACH

Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH

Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH

Teneur en COV : 37,6 %

15.1.2. Directives nationales

Pas d'informations complémentaires disponibles

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée

Une évaluation de la sécurité chimique a été réalisée pour les substances suivantes de ce mélange
butanone, méthyléthylcétone

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte intégral des phrases H et EUH:

Aquatic Acute 1	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger aigu, Catégorie 1
Aquatic Chronic 1	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, Catégorie 1
Aquatic Chronic 2	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, Catégorie 2
Asp. Tox. 1	Danger par aspiration, Catégorie 1
Eye Irrit. 2	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 2
Flam. Liq. 2	Liquides inflammables, Catégorie 2
Repr. 2	Toxicité pour la reproduction, Catégorie 2
Skin Irrit. 2	Corrosif/irritant pour la peau, Catégorie 2
Skin Sens. 1	Sensibilisation cutanée, Catégorie 1
STOT RE 2	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition répétée, Catégorie 2
STOT SE 3	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique, Catégorie 3

H225	Liquide et vapeurs très inflammables
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires
H315	Provoque une irritation cutanée
H317	Peut provoquer une allergie cutanée
H319	Provoque une sévère irritation des yeux
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges
H361f	Susceptible de nuire à la fertilité
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
EUH066	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau

FDS UE (Annexe II REACH)

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit